

ANSD

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DU SENEGAL 2019

Janvier 2022

Directeur Général, Directeur de publication **Allé Nar DIOP**

Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale	Mamadou Ngalgou KANE
Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales	Samba NDIAYE
Directeur du Management de l'Information Statistique	Oumar FALL
Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)	Hawa SAMBA
Directeur de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Analyse économique (ENSAE, Pierre NDIAYE)	Idrissa DIAGNE
Agent Comptable (AC)	Papa Amadou Moustapha NIANG
Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale (p.i.)	Meissa NDOUR

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Assane THIOUNE, Jean Rodrigue MALOU, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOM, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

COMITE DE REDACTION

0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR/Khady BA
2. EDUCATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY
3. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL
4. SANTE	Amy Collé CISSE
5. JUSTICE	Maguette SARR
6. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA
7. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME
8. AGRICULTURE	Kandé CISSE
9. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF
10. ELEVAGE	Bintou Diack LY/ Penda AMAR
11. PECHE ET AQUACULTURE	Khadim SOURANG
12. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE
13. BTP	Madiaw DIBO
14. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO
15. INSTITUTIONS FINANCIERES	Abdou Aziz DIOUF
16. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar Senghor/ Sophie DIOP
17. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK
18. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE / Baba NDIAYE
19. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ/ Ndeye Mareme dit Maguette DIOP
20. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE / Mamadou THIOUB
21. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO/ Abdoul Aziz DIAW
22. MINES, CARRIERES ET ENERGIE	Woudou DEME KEITA

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal

Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

ISSN 0850-1491

Introduction

Le secteur de l'environnement est un levier clé pour renforcer l'engagement du Sénégal dans la réalisation de sa politique de développement durable. Ce dernier constitue un défi matérialisé par l'élaboration de la Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et du Développement Durable (LPSEDD 2016-2020) qui est en parfaite cohérence avec les politiques mises en œuvre aux plans international, africain, sous régional et national. Elle définit le cadre stratégique global de mise en œuvre de la politique environnementale et constitue la base de la mission du département afin de contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable.

Par ailleurs, compte tenu de la nécessité de mettre en œuvre des actions de consolidation des acquis, de combler les gaps issus de quelques résultats encore tardifs et d'ouvrir de nouvelles perspectives en rapport avec les moyens mis à la disposition du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), le Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2019-2021 a été élaboré. Ce document représente un outil de planification stratégique et opérationnelle réalisé conformément aux directives de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) internalisées dans la loi organique portant Loi des finances pour amener le MEDD à développer la budgétisation par programme.

Ce chapitre, outre les orientations stratégiques du secteur de l'environnement pour l'année 2019, passe en revue l'état et les conditions des ressources naturelles et les performances macro-économiques réalisées en 2019.

IX.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PROGRAMMES DU SECTEUR

La mission assignée au secteur de l'Environnement et du Développement Durable est « d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et du cadre de vie dans une perspective d'émergence économique et sociale à travers une trajectoire de développement durable ». Celle-ci est en conformité avec les orientations stratégiques du PSE.

Les actions du secteur sont ainsi orientées vers l'atteinte de l'objectif global consistant à « créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques publiques, ainsi que le renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés aux changements climatiques ». Cet objectif global se décline en deux objectifs spécifiques et en quatre programmes à savoir :

Objectif Spécifique 1. Réduire la dégradation de l'environnement, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité.

- Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ;
- Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées ;
- Programme 3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques.

Objectif Spécifique 2. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existences, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation.

Au titre de l'exécution du **programme 1**, le MEDD contribue à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'émergence à travers l'axe 2 du Plan Sénégal Emergent visant la promotion du capital humain, la protection sociale et le développement durable. Pour l'année 2019, la stratégie adoptée est corrélée aux principaux résultats du Projet Annuel de Performance du programme de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres à savoir :

- ✓ la protection des formations forestières ;
- ✓ la pérennisation des formations forestières ;
- ✓ la restauration des terres dégradées ;
- ✓ la pérennisation et l'accroissement des superficies forestières sous gestion durable.

Le **programme 2** vise à obtenir une meilleure gestion et valorisation de la diversité biologique au niveau des aires protégées, dont la réalisation de ses activités a pour finalité de contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques de l'axe 1 de la LPSEDD, conformément à l'axe 2 du PSE et aux objectifs de développement durable (ODD) 14 (ODD14) et 15 (ODD15). Les principaux résultats du Projet Annuel de Performance du programme de conservation de la biodiversité et la gestion des aires protégées en 2019 sont :

- ✓ la diversité spécifique et l'accroissement des effectifs sont maintenus ;
- ✓ les habitants fauniques dans les aires protégées et dans les zones amodiées sont améliorées ;
- ✓ le cadre juridique et institutionnel de la biodiversité est amélioré ;
- ✓ les capacités des acteurs intervenant dans la conservation de la biodiversité et la gestion des zones humides sont renforcées.

Le **programme 3** participe à la réduction de la dégradation de l'Environnement et des Ressources Naturelles. A cela, s'ajoutent les autres activités de lutte contre les pollutions nuisances et les effets néfastes des changements climatiques. Ce programme a un rôle primordial à remplir, à partir de 2017, par rapport à l'accord historique et universel de Paris sur le climat visant à contenir la hausse de la température moyenne du globe en dessous de deux degrés Celsius. Dans ce cadre, il devra d'année en année, s'articuler davantage avec le document de Contribution Déterminée (CDN) établi par le Sénégal pour participer à cet effort sur le climat.

Le **programme 4** participe au pilotage, à la coordination, au soutien aux services, à l'amélioration des connaissances et à la promotion du développement durable en vue de :

- ✓ réformer le cadre institutionnel et juridique ;
- ✓ renforcer le rôle et l'autorité du ministère en matière de développement durable ;
- ✓ renforcer la base de connaissance et le système national d'information, de prévision et de veille environnementale ;
- ✓ collecter des données et mettre en place un système d'alerte précoce ;
- ✓ etc.

IX.2. ETAT ET CONDITIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Les actions anthropiques (déforestation, dégradation des sols, etc.), accentuées par le phénomène des changements climatiques, continuent d'impacter le secteur de l'environnement. Les conséquences de ces phénomènes sont la réduction de la biodiversité et la destruction de la microfaune et de la microflore du sol. Il s'avère alors nécessaire d'avoir une gestion efficace et rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles afin de pouvoir asseoir un développement durable dans le pays.

IX.2.1. PROTECTION DES FORETS¹

La Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) a en charge la lutte contre la déforestation et la dégradation des ressources naturelles. Les actions de la DEFCCS sont axées sur la lutte contre les feux de brousse, l'aménagement et l'exploitation durable des formations forestières, la reforestation et la reconstitution du couvert végétale et la lutte contre la dégradation des terres.

- ❖ Pour la lutte contre les feux de brousse, les résultats suivants ont été enregistrés :
 - la création et la redynamisation de 604 comités de lutte contre les feux de brousse sur une prévision de 645, soit un taux de réalisation de 94,4% ;
 - une réduction de 36% des superficies brûlées par rapport à la saison précédente ;
 - l'ouverture de 1 527,06 km de pare-feu, soit 93% de niveau de réalisation ;
 - l'entretien de 670,85 km de pare-feu sur une cible de 1670, soit 40,2% de taux de réalisation;
 - la diminution de 9,4% des cas de feux de brousse passant de 424 à 384 cas.
- ❖ Concernant l'action relative à l'exploitation et l'aménagement durable des formations forestières, les résultats attendus sont l'accroissement et la pérennisation des productions forestières. Pour les atteindre, les prévisions étaient les suivantes :
 - la mise en œuvre de Plans d'Aménagement et de Gestion (PAG) de forêts ;

¹ Les données de cette section proviennent de la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS)

- le suivi de la production du charbon de bois.

Ainsi, en termes de résultats notés en 2019, sur les 61 forêts disposant d'un plan d'aménagement, 53 ont été aménagées (986 841 ha), soit un taux de réalisation de 86,9%.

- ❖ Par rapport à l'exploitation du charbon de bois, les possibilités de production dans les forêts aménagées sont évaluées à 1 002 066 quintaux (soit 644 895 m³) sur une superficie totale de 97 795 ha. La production durable de charbon de bois a augmenté de 3,4% passant de 916 607 à 948 478 quintaux entre 2018 et 2019. La cible consistant à domicilier 100% de la production de charbon dans les zones aménagées a été atteinte.
- ❖ S'agissant de la reforestation et la reconstitution du couvert végétal, le résultat visé pour cette action est l'évolution positive du ratio reboisement/déboisement qui doit conduire à un taux de couverture forestière satisfaisant au niveau national pour assurer la reconstitution et la préservation du couvert végétal. Dans ce cadre, les activités prévues sont de :
 - réaliser 10 070 ha de mise en défens¹ ;
 - réaliser 200 ha de régénération naturelle assistée (RNA) ;
 - produire 9 000 000 de plants ;
 - réaliser 11 020 ha de plantations massives, 530 ha de mangrove, 08 ha de fixation de dunes et 2420 km de plantations linéaires ;
 - enrichir 10 ha de forêts, 10 ha avec des essences locales de valeur ;
 - planter et/ou régénérer 20 ha de palmeraie, avec des variétés adaptées à Kolda, Sédhiou et Ziguinchor.

Les résultats obtenus en 2019 se résument ainsi qu'il suit :

- mise en place de 1 240 ha de mise en défens, soit 12% de niveau de réalisation ;
- réalisation de 290 ha de RNA dépassant la cible fixée ;
- production de 9 000 000 de plants ;
- plantation massive de 6 400 ha ;
- réalisation de 86,2 km de brise vent et 18,2 ha de fixation de dune ;
- enrichissement de 10 ha en espèces forestières de valeur à Ziguinchor ;
- plantation de 60 ha de palmeraie par les Inspections Régionales des Eaux et Forêts (IREF) de Kolda, Sédhiou et Kolda.

¹ se dit d'un bois, d'une parcelle interdits au pâturage

- ❖ Par rapport à la restauration des terres dégradées, les résultats visés sont la préservation de la qualité des sols par la lutte contre la salinisation et les autres formes de dégradation. Les activités menées pour atteindre ces résultats ont porté sur des actions de Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des sols (CES/DRS) et de promotion de technologies de Gestion Durable des Terres (GDT) pour la récupération des terres salées. Ces activités de reforestation, d'aménagement, de lutte contre la dégradation de sols doivent permettre une augmentation annuelle de 5% des superficies de terres forestières sous gestion durable.

L'augmentation des superficies des terres forestières sous gestion durable en 2019 s'est établie à 6 657 ha équivalent à la somme de : Reboisement + RNA + Mise en défens + Superficie totale aménagée + superficie de terres salées récupérées. Ainsi, par rapport à la cible de 95 735 ha des SFGD¹, l'augmentation de 5% attendue à fin 2019 n'est pas atteinte.

IX.2.2. LUTTE CONTRE LES EFFETS NEFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) est chargée de la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques. En 2019, les activités liées à la lutte contre les effets néfastes du changement climatique sont traduites en quatre composantes :

- Composante 1 : Atténuation des Emissions de gaz à effet de Serre ;
- Composante 2 : Adaptation et vulnérabilité ;
- Composante 3 : Renforcement de Capacité et Communication ;
- Composante 4 : Financement.

Dans le cadre de la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, en décembre 2015, 193 parties, acteurs de la Société civile, du secteur privé, du Gouvernement, etc. se sont réunis à Paris en France à la COP21 pour négocier et aboutir à un accord dit Accord de Paris sur le Climat dont l'objectif est de maintenir la température globale entre 1,5 °C et 2 °C. La spécificité de cet Accord est l'engagement de chaque pays Partie, à faire des efforts de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sous la forme de « Contribution Déterminée au niveau national ».

¹ Superficie foncière sous gestion durable

La lutte contre les effets néfastes des changements climatiques s'inscrit dans le cadre de la vision prospective, « Plan Sénégal Émergent (PSE) », de sa stratégie et des plans de développement ainsi que des programmes sectoriels de gestion durable de ses ressources naturelles et environnementales.

La contribution est mise en œuvre principalement par :

- la séquestration de carbone, grâce à des projets liés aux secteurs de l'agriculture et de la foresterie ;
- la transition énergétique, qui vise à intégrer les énergies renouvelables et à améliorer l'efficacité énergétique dans la production électrique et dans les secteurs industriels, du transport et du résidentiel/tertiaire ;
- l'amélioration de la gestion des déchets solides et liquides ;
- et l'amélioration des procédés industriels.

La lutte contre le changement climatique a également trait à la mobilisation de financements dans le cadre du Fonds Vert Climat (FVC) mis en place par le Système des Nations Unies. A ce titre, un dispositif institutionnel a été mis en place et des projets approuvés pour le Sénégal sont consignés dans le tableau ci-après :

Tableau IX-1 : dispositif institutionnel et inscrits dans le Fonds Vert Climat (FVC)

Intitulé du projet	Objectif	Entité d'exécution/ Ancrage	Entité accréditée
Programme Transformation des systèmes financiers pour le climat (17 pays dont le Sénégal)	Accroître le financement climatique dans les pays ciblés, réorienter les flux financiers et renforcer les capacités des partenaires locaux dans les secteurs liés au climat	Structures privées nationales	Agence Française de Développement
Promotion des modes de cuisson sensibles au climat Kenya et Sénégal	Accélérer la croissance des marchés des modes de cuisson sensibles au Kenya et au Sénégal et augmenter de manière significative le niveau et la qualité de la production et des ventes, en particulier dans les zones rurales reculées. objectifs de réduction des émissions de GES déclarés dans leurs CDN	GIZ-Endev / Ministère du Pétrole et des Energies	Coopération Allemande/ GIZ /ENDEV
Projet de renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés	Renforcer la capacité d'élaborer des plans de dessalement et de gestion des terres.	International Union for Conservation of Nature (IUCN), Institut National de Pédologie (INP), Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI)	Centre de Suivi Ecologique
Projet de gestion intégrée des inondations au Sénégal	Protéger les zones urbaines du Sénégal contre les risques d'inondations,	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement / Direction de la prévention et de la gestion des inondations.	Agence Française de Développement
Projet « Bâtir la résilience climatique des petits agriculteurs vulnérables à travers une gestion intégrée des risques climatiques (l'initiative 4R)	Accroître la résilience des ménages vulnérables du Sénégal aux risques liés au climat (gestion des risques, à la conservation de l'eau et des sols)	Programme Alimentaire mondial /Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA)	Programme Alimentaire mondial

IX.2.3. EXPLOITATION FORESTIERE ET SYLVICULTURE

La campagne d'exploitation forestière 2018-2019 s'est tenue suivant l'arrêté N°027149/MEDD/DEFCCS du 31 décembre 2018 fixant les modalités de son organisation. Les recettes de la campagne d'exploitation forestière sont de 2,885 milliards FCFA en 2019.

Tableau IX-2 : Recettes issues de la campagne d'exploitation forestière 2019 (en milliers de FCFA)

Région	Recettes domaniales		S/Total	Recettes contentieuses		S/Total	TOTAL 2019
	Exploitation	Chasse		Exploitation	Chasse		
Tambacounda	1 037 538	82 476	1 120 014	235 362		235 362	1 355 376
Kolda	250 882	33 736	284 618	444 211		444 211	728 829
Kédougou	74 605	24 315	98 920	24 116	100	24 216	123 136
Ziguinchor	68 518		68 518	39 327		39 327	107 845
Sédhiou	38 884	6 630	45 514	142 097		142 097	187 611
Saint-Louis	31 272	24 235	55 507	12 654		12 654	68 161
Dakar	16 898	107	17 005	14 624		14 624	31 629
Kaffrine	34 880	3 903	38 783	29 958		29 958	68 741
Kaolack	11 396	6 618	18 014	22 695	515	23 210	41 224
Louga	21 862	2 113	23 975	17 644		17 644	41 619
Thiès	29 217		29 217	42 882		42 882	72 099
Diourbel	1 451	20	1 471	5 677		5 677	7 147
Fatick	6 007	11 471	17 477	13 518			17 477
Matam	33 591		33 591	7 320		7 320	40 911
TOTAL	1 657 001	188 993	1 845 995	1 052 083	615	1 039 181	2 885 175

Source : MEDD. Bilan des campagnes forestières 2018-2019

Le tableau suivant présente les évolutions des prélèvements effectués sur quelques produits forestiers. Les productions contrôlées de bois de chauffe (+7,7%), de bois d'œuvre (+24,6%) et de gomme naturelle (+4,6%) ont augmenté en 2019 contrairement en 2018. S'agissant du pain de singe, il enregistre une légère hausse de 2,9%, passant de 3 129 tonnes en 2019 contre 3 041 tonnes en 2018.

Par ailleurs, l'évolution de la production contrôlée du charbon de bois est restée stable en 2019 comparativement à son niveau de 2018.

Tableau IX-3 : Evolution des prélèvements contrôlés effectués sur quelques produits forestiers

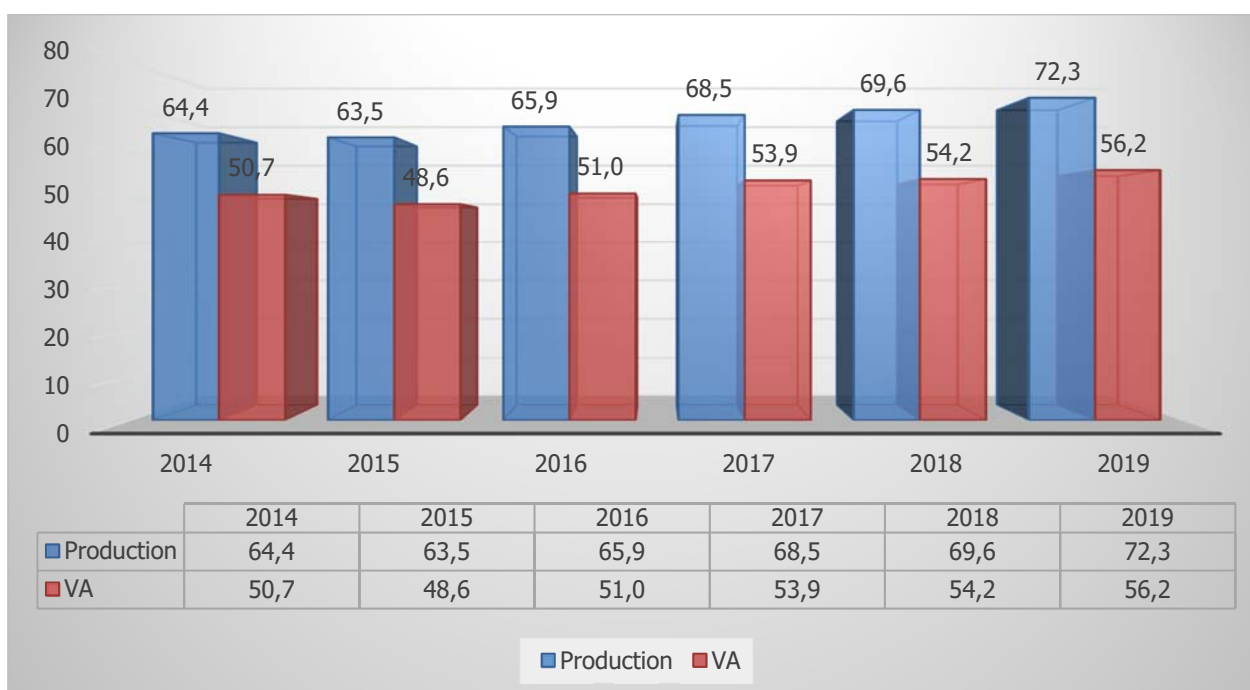
Produits	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
Charbon de bois	Tonne	184 970	237 007	211 642	132 486	144 421	144 451	9,0%	0,0%
Bois de chauffe	Stère	251 586	290 270	255 486	178 138	151 987	163 685	-14,7%	7,7%
Bois d'œuvre	Pied	853	587	1 570	1 095	281	350	-74,3%	24,6%
Gomme naturelle	Tonne	249	239	219	828	249	261	-69,9%	4,6%
Pain de singe	Tonne	289	856	2 840	2 725	3 041	3 129	11,6%	2,9%

Source : MEDD

IX.3. PERFORMANCES MACRO-ECONOMIQUES DE LA SYLVICULTURE

Le sous-secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière est constitué des produits de l'exploitation forestière et de la cueillette. Suite à une légère hausse observée en 2018, sa production a progressé de 3,9% en 2019 pour s'établir à 72,3 milliards FCFA. De même, sa valeur ajoutée est passée de 54,2 milliards FCFA en 2018 à 56,2 milliards FCFA en 2019, soit une augmentation de 3,7% en termes nominal.

Graphique IX-1 : Evolution de la production et de la valeur ajoutée en termes réels du secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière (en milliards de FCFA)



Source : ANSD. Comptes nationaux du Sénégal (Base 2014)

En outre, la valeur ajoutée, en termes réels¹, de la branche « Sylviculture, exploitation forestière et activités de soutien » a progressé de 3,6%, après 1,4% en 2018.

¹ Aux prix de référence de 2014

Cette hausse est principalement imputable à la production des produits de l'exploitation forestière. En effet, cette production a augmenté de 4,4% et celle de la cueillette et des activités forestières de 2,5% en volume.

Le comportement de la sylviculture pourrait être expliqué par la levée de la suspension de la production de charbon de bois et des autres produits contingentés dans les régions du Sud.

Tableau IX-4 : Evolution des indicateurs macroéconomiques du sous- secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Contribution à la croissance du PIB		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux de croissance		1,6%	3,1%	2,7%	1,4%	3,6%
VA courant (en mds FCFA)	50,7	48,6	51,0	53,9	54,2	56,2
VA constant (en mds FCFA)	50,7	51,5	53,1	54,5	55,3	57,3

Source : ANSD. Comptes nationaux du Sénégal (Base 2014)

Conclusion

Au cours des cinq dernières années, plusieurs structures ont concouru à la mise en œuvre de la politique environnementale au gré des changements institutionnels. Cette situation engendre des difficultés en termes de capitalisation et de mise en cohérence des interventions. Un processus de réforme institutionnelle est actuellement en cours pour mieux adapter la mission du secteur avec les moyens stratégiques développés.

Par ailleurs, durant l'exécution du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2019, les contraintes et difficultés rencontrées ont essentiellement porté sur :

- ✓ l'insuffisance des crédits d'investissement pour des actions prioritaires du programme 1 telles que la lutte contre les feux de brousse, la reforestation et la reconstitution du couvert végétal, et la restauration des terres dégradées ;
- ✓ les contraintes relatives à la mobilisation des ressources externes liées aux procédures de certains bailleurs ;
- ✓ la persistance du trafic illicite de bois au niveau des frontières malgré les efforts déployés ;
- ✓ l'insuffisance des ressources (financières et matérielles) pour inverser la baisse tendancielle du ratio reboisement/déboisement.

Toutefois, les performances enregistrées dans le secteur de l'environnement se sont globalement révélées positives en 2019, comparativement aux objectifs fixés.